



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Filière administrative

Question écrite n° 41364

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation de bien vouloir lui indiquer s'il est possible pour une collectivité territoriale de procéder à des recrutements directs d'agents administratifs de catégorie C conformément à la loi du 27 décembre 1994, alors même que toutes les demandes de retour à l'administration d'origine formulées par des agents administratifs mis à disposition de l'Etat dans le cadre du droit d'option n'ont pas encore été satisfaites.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41364

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3945